

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FAUGERES

SEANCE DU 6 MARS 2009

L'an 2009 et le 6 mars à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PALADEL Christian, Maire.

Présents : PALADEL Christian, PASCAL Jean, OZIOL Marie-Thérèse, TALAGRAND Eric, AUDIBERT Odile, BLACHERE Marie-Louise, BOYER Paul, DESCHANEL André, GUARNER Marie-France, POUDEVIGNE Danielle.

Excusés : LEYDIER Henri.

Absent :

Secrétaire de séance : PASCAL Jean.

Objet : **TRAVAUX CAVE PRIEURE**

Le Maire informe le conseil municipal d'une proposition de citoyens formulée lors de l'assemblée générale du comité d'animation, à savoir la poursuite d'aménagements sur le site du prieuré. Après l'aménagement des abords et la restauration du clocher, il est proposé de poursuivre par l'accessibilité des caves afin de permettre une découverte complète de ce site patrimonial.

Compte tenu des efforts financiers conséquents déjà réalisés sur ce site, il n'est pas imaginable de monter un nouveau dossier d'investissement. Par contre, la proposition vise à faire appel à du bénévolat pour un aménagement minimum.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte

- de donner une suite favorable à cette proposition,
- la prise en charge du coût des fournitures par le budget communal,
- de donner délégation au maire pour gérer l'utilisation de cet espace en tant que parcours patrimonial.

Objet : **VOIRIE RURALE – INTEGRATION FONCIERE**

Le Maire présente l'état de discussions engagées avec un propriétaire relatives à la régularisation d'une voie rurale desservant le réservoir d'eau potable, secteur de la Côte, implanté au-dessus du hameau du Théron. Il invite le conseil municipal à se prononcer à ce sujet.

Celui-ci, à l'unanimité, considère qu'il est nécessaire de clarifier l'implantation dudit chemin rural, et donc en conséquence autorise le maire à faire procéder au bornage en vue des acquisitions nécessaires et du classement des portions non cadastrées.

Objet : **DEMANDE AUTORISATION URBANISME – LEYDIER HENRI**

Le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier adressé par M. Leydier Henri relatif à un projet d'implantation d'une habitation principale et siège d'une exploitation agricole, à proximité des hameaux de La Charrière (au sud-est) et du Colombier (au nord-ouest).

Dans le cadre de l'application stricte du Règlement national d'urbanisme, cette zone n'est pas constructible sauf, à titre dérogatoire, en application de l'article L 111-1-2 du Code de l'Urbanisme, pour des constructions et installations nécessaires à une exploitation agricole.

Dans le même esprit, en application du même article, peuvent être autorisées les constructions ou installations, sur délibération motivée du conseil municipal, « *si celui-ci considère que l'intérêt de la commune le justifie, en particulier pour éviter une diminution de la population communale.* »

Après en avoir débattu, le conseil municipal fait valoir que :

- La pérennisation d'une installation économique constitue un véritable plus pour le développement de la commune ;
- Les résultats du recensement partiel de population font état d'une baisse du nombre d'habitants ; qu'il y a lieu de favoriser l'implantation d'habitants permanents ;
- Ce projet contribue au maintien de la population agricole de la commune ;
- Compte tenu de la configuration géographique et topographique du village chef-lieu, le secteur intermédiaire entre les deux villages de La Charrière et du Colombier constitue un périmètre privilégié d'extension urbanistique future.

Objet : SEBA – REPRISE COMPETENCE ASSAINISSEMENT ROCLES

Le Maire présente la délibération du comité syndical du Syndicat des Eaux de la Basse-Ardèche relative à la reprise de compétence "assainissement" par la commune de Rocles.

Dans le cadre de la procédure réglementaire, toutes les collectivités adhérentes au SEBA sont appelées à se prononcer sur cette modification.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette reprise de compétence par la commune de Rocles.

Objet : LOGEMENTS COMMUNAUX - PRESTATION

Le Maire présente la situation du logement communal attribué depuis novembre 2008 à M. Canadas Ignacio et Mme Viret Alexandra. Lors de la prise de possession des lieux, il a été constaté un état dégradé d'une pièce antérieurement inutilisée. Sur proposition des nouveaux locataires, il a été admis que ceux-ci assureraient la remise en état, y compris l'achat de fournitures.

Les travaux nécessaires ayant été réalisés, le Maire propose de rembourser les frais correspondants aux locataires, sur une base négociée de 424 €. Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Objet : VOIRIE – CHEMIN DE LA FONTAINE DE BAVANCEL

Le Maire présente l'état de discussions engagées avec un propriétaire relatives à la régularisation d'une voie rurale desservant la fontaine publique du quartier de Bavancel. Il invite le conseil municipal à se prononcer à ce sujet.

Celui-ci, à l'unanimité, considère qu'il est nécessaire de clarifier l'implantation dudit chemin rural, et donc en conséquence autorise le maire à faire procéder aux opérations de régularisation cadastrale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.